

CE du 27 novembre 2015 : Consultations des élus

Horaires et dates des congés

Les salariés du système 2 vont devoir travailler le samedi 12 décembre 2015 en H+ modulation :

La CGT a dénoncé une fois de plus la politique de zéro stock et de chômage fiscal mené par la direction : on supprime 300 emplois en septembre pour passer à une demi-équipe, on fait chômer la TA du syst.2 en semaine 44, et puis on demande aux salariés de sacrifier tous leurs samedis de novembre et décembre : **Du grand n'importe quoi !**

Départs et Retours des congés de fin d'année :

PRODUCTION	SYSTEME 1	SYSTEME 2
Arrêt production	Mercredi 23 décembre à 21h15	FER : 22 décembre à 13h12 PEI et MON : 22 décembre à 21h14
Reprise production	PEI : 07 janvier à 05h21 FER et MON : 07 janvier à 13h12	FER et PEI : 07 janvier à 05h21 MON : 07 janvier à 13h12

Commentaire CGT : Contrairement à ce qui pouvait se passer auparavant, les départs et les retours de congés sont différents selon que l'on travaille sur un système ou sur un autre, idem pour les sec-teurs de fabrication et ne parlons même pas des équipes qui travaillent indifféremment sur les 2 systèmes (les RU vont s'arracher les cheveux).

Encore une conséquence de la politique de zéro stock : ce sont les salariés qui doivent sans cesse être flexibles et s'adapter !

Externalisation à SEG

Le C.E était consulté sur l'embauche par Securitas de 7 CDD présents actuellement sur le site, que PSA a préalablement formé au poste de « pompier ».

La nouvelle équipe ainsi constituée va donc intégrer les effectifs PSA de la « sécurité-incendie ».

En agissant ainsi, la direction augmente la pression subie par les salariés de SEG (gardiens, pompiers et agents d'accueil), concernant leur devenir au sein de PSA dans un contexte et un climat d'externalisation.

Dans la déclaration qu'elle a lu au CE du 27/11*, la CGT a fait deux demandes :

1. Le respect par la direction des engagements pris, à savoir : le remplacement des salariés concernés au fur et à mesure de leurs départs en retraite (ce n'est pas ce qu'il s'est passé à la portière Est).
2. Si toutefois, comme la CGT le pense, la direction veut accélérer la reprise des activités par Securitas, la direction a le devoir et l'obligation morale de reclasser les salariés dans les meilleures conditions qui soient (le reclassement doit être vécu comme une opportunité, avec promotion à la clé).
3. La CGT réaffirme son opposition au choix stratégique fait par la direction centrale d'externaliser ces activités.

* Déclaration CGT disponible sur notre site internet.

A Belchamp la semaine dernière, plusieurs salariés de SEG ont subi des pressions liées à la volonté de la direction d'aller plus vite vers une externalisation totale et complète. Une intervention de la part des élus de la CGT est en cours.



GJP : pire qu'avant !

Vendredi dernier, le C.E était également consulté concernant les nouvelles règles de mise en place du dispositif de GJP (over-time). En 2014, déjà, la CGT avait émis un avis totalement défavorable à la mise en place de ce dispositif inscrit dans l'accord de compétitivité de 2013.

Cette année, la direction a décidé d'empirer les règles de mise en place, à savoir, un délai de prévenance de moins d'une heure.

La CGT a donc réitéré son avis négatif à la mise en place de ce dispositif qui porte atteinte à la santé des salariés de production et dégrade encore leurs conditions de travail déjà trop pénibles.

FO et CFTC ont donné un avis défavorable à la mise en place de la GJP : une prise de position ambiguë quand on sait qu'ils ont signé le NCS dans lequel figure ce dispositif de flexibilité, avec en plus, peu de possibilités de dénoncer cette partie de l'accord !

Equipe complète sur le système 2

Bien que la direction ait repoussé la consultation définitive à plus tard, la CGT en a profité pour demander :

☺ D'assurer la parité F/H et la diversité des salariés de production : pour cela la direction doit remettre en cause définitivement son organisation du travail inspirée du « Lean Manufacturing » qui exclut automatiquement, les femmes, les plus anciens, les malades et les handicapés.

☺ D'embaucher l'ensemble des salariés en contrat précaire présent aujourd'hui dans l'entreprise, pour permettre de mettre un terme au turn-over*, qui désorganise la production et fait chuter nos résultats qualité.

* Turn-over : rotation du personnel dans l'entreprise.

La CGT invite les salariés à s'approprier ces revendications pour permettre à tous de travailler dans de bonnes conditions.



Ils ne nous feront pas taire

L'émotion considérable et légitime après les ignobles attentats du 13 novembre dernier, ne justifie aucune trêve des luttes sociales.

La politique patronale, relayée par le gouvernement et spécialement le ministre de l'économie E. Macron continue de faire des dégâts.

Preuve en est l'acharnement manifesté par la direction d'Air France contre ses salariés, lesquels ont osé exprimer leur refus des 2900 suppressions d'emploi annoncées !

Le 2 décembre, 16 salariés sont convoqués au tribunal correctionnel de Bobigny.

Un appel est lancé par l'intersyndicale d'Air France pour que, partout en France, s'exprime la solidarité des travailleurs face à cette violence patronale.

Le pays de Montbéliard n'est pas épargné. Pour ne donner qu'un exemple: 5 travailleurs de Castmétal (Colombier Fontaine) ont subi ces mêmes attaques, 4 d'entre eux sont licenciés, le 5^{ème} échappant au licenciement grâce à son mandat syndical.

Leur crime : avoir osé relever la tête devant un patron rétrograde en créant une section syndicale CGT.

Où est la violence, si ce n'est dans des politiques patronales, souvent relayées par l'Etat, qui sèment le chômage, la précarité, la dureté des conditions de travail et de la vie quotidienne pour les salariés et leurs familles?

La réduction de l'offre de santé dans le pays de Montbéliard avec la fermeture de la clinique du Jura et celle, prochaine, de l'hôpital n'est-elle pas une violence contre les personnels et les usagers ?

Un collectif s'est créé localement pour dénoncer à la fois la violence patronale, certaines politiques publiques, et la criminalisation de l'action syndicale. Il appelle tous les salariés du Pays de Montbéliard à se joindre au :

Rassemblement prévu le mercredi 02 décembre à partir de 16h30 devant le tribunal de Montbéliard (cité judiciaire à la ZUP).

Pour permettre aux salariés de la TB de participer à ce rassemblement, la CGT appelle à cesser le travail, le mercredi 02 décembre 2015, à partir de 13h12.

Faisons de cette journée un grand moment de mobilisation contre la répression syndicale et la politique antisociale du patronat et du gouvernement.